

Séance du vendredi 13 juillet 2018

Date de la convocation: 26/06/2018

Membres en exercice : L'an deux mille dix-huit et le treize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, 11 s'est réunie sous la présidence de Emmanuel CASTAN,

Présents : 7 **Présents :** Marie Dominique AULAS, Christel CASTAN, Emmanuel CASTAN, Maryse COVINHES, Bruno GOHIER, Marc PERE, Jean Pierre SANS

Suffrages exprimés : 7
Représentés:

VOTES **Excusés:** Rene CASTAN, Soizic CUERQ, Nathalie DELTOUR, Claude Pour : 7 GOHIER

Contre : 0
Absents:
Abstention : 0

Secrétaire de séance: Christel CASTAN

Objet: MOTION DE SOUTIEN POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Nous, élus de la commune de la Tieule, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de la Tieule, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Fait à La Tieule, les jours, mois et an sus dits.
Le Maire, CASTAN Emmanuel

RF Préfecture de Mende (LOZERE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2018 048-214801912-20180713-DE_2018_023-DE